

GRILLES DES USAGES ET NORMES PAR ZONE											
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	CLASSES ET SOUS-CLASSES D' USAGES PERMIS	HA	Habitation unifamiliale	■							
BÂTIMENT	Structure	Isolée		■							
		Jumelée									
		En rangée									
	Dimensions et superficie	Hauteur en étages min / max		1/2							
		Hauteur en mètres min / max									
		Largeur minimale (mètre)		6							
		Superficie d'implantation au sol minimale (mètre carré)		60							



ZONE (secteur riverain)

H-20

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	Marges	Avant minimale (mètre)	7,5								
		Latérale minimale (mètre)	2								
		Total minimal des deux latérales (mètre)	5								
		Arrière minimale (mètre)	7,5								
	Densité	Coefficient d'emprise au sol maximal	0,2								
		Nombre maximal de logements par bâtiment	1								
Nombre minimal de logements à l'hectare pour la zone											

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Zonage - Article 6.79: Usages complémentaires à un usage résidentiel

LOT	Dimensions	Superficie minimale (mètre carré)	2787								
		Largeur frontale minimale (mètre)	45								
		Profondeur minimale (mètre)									

SERVICES REQUIS

A : Aqueduc
E : Égout
AE : Aqueduc et égout
ND : Non desservi

ND

Ancienne(s) zone(s)

H-20

AMENDEMENTS (Règlement N° 330-2018, Annexe A.)

Numéro de règlement	Numéro d'article	Description de la modification	Date d'entrée en vigueur